



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL17-DE

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
31 à la délibération 42
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

17. MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DU RESTAURANT SCOLAIRE, RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION D'UN OFFICE, D'UNE SALLE DE RESTAURATION ET D'UNE SALLE POLYVALENTE - RESTAURANT JACQUES PRÉVERT – AVENANTS N°2 AUX LOTS 3 ET 6 ET AVENANT N°1 AU LOT 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°21 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - restaurant Jacques Prévert, tels qu'ils ont été attribués par les commissions MAPA des 9 septembre 2024 et 16 septembre 2024.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- Lot 01 : Démolition / Désamiantage à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 47 974,96 € HT ;
- Lot 02 : Terrassement - VRD à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 44 383,10 € HT ;
- Lot 03 : Gros œuvre à SAS DEFONTAINE – 49280 La Séguinière pour un montant de 230 000,00 € HT ;
- Lot 04 : Charpente & ossature bois à LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 74 700,00 € HT ;
- Lot 05 : Couverture zinc et ardoise à SARL OGER LEFRECHE – 49300 Cholet pour un montant de 73 361,33 € HT ;
- Lot 06 : Etanchéité à OUEST ETANCHE – 85150 Landeronde pour un montant de 28 474,55 € HT ;
- Lot 07 : Serrurerie à TALON SAS – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 73 140,00 € HT ;
- Lot 08 : Menuiseries extérieures à BONNET GUY – 85500 Les Herbiers pour un montant de 134 155,00 € HT ;
- Lot 09 : Menuiseries intérieures à GODARD MENUISERIE SAS – 85250 Saint Fulgent pour un montant de 46 216,80 € HT (offre de base) ;
- Lot 10 : Cloisons sèches – Plafond plaques de plâtre à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 62 500,00 € HT ;
- Lot 11 : Cloisons doublages isothermes à VSA AMENAGEMENT SARL – 44830 Bouaye pour un montant de 28 962,14 € HT ;
- Lot 12 : Carrelage - Faïence à SARL CAILLAUD VRIGNAUD – 85500 Les Herbiers pour un montant de 36 200,00 € HT ;
- Lot 13 : Peinture – Sols collés à SAS MERLET DECO – 79140 Cerizay pour un montant de 29 985,45 € HT ;
- Lot 14 : Plafonds suspendus - Isolation à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 47 500,00 € HT ;
- Lot 15 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires à SARL BREGEON MAUDET – 85500 Les Herbiers pour un montant de 153 631,68 € HT ;
- Lot 16 : Electricité courants forts et faibles à OUVRARD SA – 85500 Les Herbiers pour un montant de 76 500,00 € HT ;
- Lot 17 : Matériel de cuisine à ABC FROID – 85510 Le Boupère pour un montant de 60 000,00 € HT.

soit un montant total de travaux de 1 247 685,01 € HT.

Par délibération n°21 du 12 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux lots 3, 6 et 12, des marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - restaurant Jacques Prévert :

- l'avenant n°1 au lot 3 « Gros œuvre » a augmenté le marché de 5,37 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 242 362,03 € HT ;
- l'avenant n°1 au lot 6 « Etanchéité » a augmenté le marché de 2,43 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 27 783,71 € HT ;
- l'avenant n°1 au lot 12 « Carrelage Faïence » a augmenté le marché de 10,82 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 40 115,87 € HT.

Dans le cadre du chantier, trois nouveaux avenants sont proposés.

L'avenant n°2 au lot 3 « Gros œuvre » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires :

- à la demande du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle, suite à la découpe des allèges, il a été constaté un défaut de construction datant de l'origine du bâtiment (meneaux de poteaux en brique, le reste des poteaux béton sont en acier). La reprise des poteaux sur la façade côté Rue Jean Huteau est donc nécessaire. Cette modification représente une plus-value de 11 211,84 € HT (selon devis D240705V06 du 5 mai 2025 annexé au présent avenant) ;
- à la demande du Maître d'ouvrage, il convient de déposer les doublages en brique dans le sous-sol. Cette modification représente une plus-value de 2 056,87 € HT (selon devis D240705V07 du 3 juin 2025 annexé au présent avenant) ;
- dans le cadre de l'exécution des prestations, à la demande du Bureau de contrôle, il a été constaté l'impossibilité de faire les étanchéités enterrées côté rampe de l'extension bois, obligeant la réalisation d'un cuvelage intérieur en lieu et place de l'étanchéité enterrée. Cet aléa de chantier engendre une plus-value d'un montant de 1 069,54 € HT (selon devis D240705V05 du 28 avril 2025 annexé au présent avenant).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de 14 338,25 € HT.

- Le nouveau montant du marché du lot 3 « Gros œuvre » s'élève à **256 700,28 € HT**, soit une augmentation de 11,61 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 4 « Charpente & ossature bois » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires. A la demande du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle, suite à la désolidarisation du restaurant scolaire du mur mitoyen, une structure complémentaire composée de poteaux et de porteuses bois est nécessaire pour la reprise de la charpente. Cet aléa de chantier engendre une plus-value d'un montant de 1 897,12 € HT (selon devis TS25-210.A du 30 avril 2025 annexé au présent avenant) et fait l'objet de l'avenant n°1.

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Charpente et ossature bois » s'élève à **76 597,12 € HT**, soit une augmentation de 2,54 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°2 au lot 6 « Etanchéité » a pour objet de prendre en compte, à la demande du bureau de contrôle, l'impossibilité de faire les étanchéités enterrées côté rampe de l'extension bois, obligeant la réalisation d'un cuvelage intérieur en lieu et place de l'étanchéité enterrée.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représente une diminution de 1 162,27 € HT et fait l'objet de l'avenant n°1 (selon devis DV250204 du 17 juin 2025 annexé au présent avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 6 « Etanchéité » s'élève à **26 621,44 € HT**, soit une diminution de 6,51 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 1 278 345,17 € HT, soit 2,46 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,
Vu les délibérations n°21 du Conseil municipal du 7 octobre 2024 et n°21 du Conseil municipal du 12 mai 2025,
Vu le Budget principal 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 juin 2025,
Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

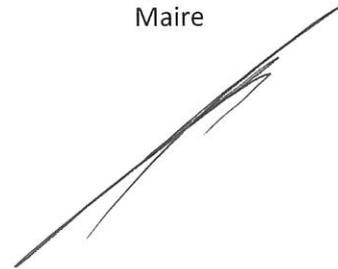
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°1 aux marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - restaurant Jacques Prévert – Lot 4 « Charpente et Ossature bois » et les projets d'avenants n°2 aux lot 3 « Gros œuvre » et lot 6 « Etanchéité » décrits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Marie-Bernadette RIVIÈRE
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUIL. 2025
Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025